Bloc 2 | Santé-sécurité au travail

|  |
| --- |
| * 1. **QUE le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN** invite ses membres, ses syndicats affiliés et ses allié-es à participer en grand nombre aux mobilisations et actions visant à revendiquer l’amélioration des lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail.
 |

Les ateliers 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 l’ont adoptée sans amendement.

L’atelier 2 a adopté l’amendement suivant :

**Atelier no 2**

Ajouter après les mots « ses allié-es » *ainsi que la population en général*

* 1. **QUE le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN** invite ses membres, ses syndicats affiliés et ses allié-es ainsi que la population en général à participer en grand nombre aux mobilisations et actions visant à revendiquer l’amélioration des lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail.